



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022**

Nombre de membres

En exercice : 20

Présents : 12

Votants : 12

Le dix octobre deux mil vingt-deux, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire en la salle du conseil de la mairie de Sury-en-Vaux.

Date de convocation : trois octobre deux mil vingt-deux

Etaient présents : Ludovic AZUAR, Jérémy CAMPY, Christian CARRE, Valérie CHAMBON, Brigitte CHOTARD, Olivier CROUZET, Marie-Solange DOISNE FERÉ, Chantal MILLERIOUX, Pascale MARQ, Rémi PIERRE, François RENAUD, Jean-Pierre TOUZERY.

Excusés : Julien BARBEAU, Carole BEGUE, Pierre COQUILLAT, Antoine FLEURIET, Thomas JACQUET, Patrick LEGER, Louison RAIMBAULT, Anna RUELLE.

DELIBERATION N°18/22 : DEMANDE DE SUBVENTION LEADER 'Signalisation Canal latéral à la Loire'

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants,

Vu la délibération de la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire instituant un office de tourisme sous forme d'établissement public industriel et commercial (EPIC),

Vu les statuts de l'EPIC,

Madame la Présidente propose aux membres du comité de direction de valider le projet, incluant le plan de financement proposé dans le cadre du projet LEADER 'Signalisation du Canal Latéral à la Loire'

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du comité de direction :

- ✓ **VALIDENT** le projet de demande de subvention LEADER relatif à la signalisation du canal latéral à la Loire
- ✓ **VALIDENT** le plan de financement proposé dans le cadre de ce projet annexé à la présente délibération,
- ✓ **AUTORISENT** le représentant légal de l'EPIC à solliciter une demande de subvention dans le cadre des fonds LEADER pour le projet précité,
- ✓ **AUTORISENT** le représentant légal à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance
Valérie CHAMBON

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, Pour extrait conforme
fait à Sancerre, le 26/10/2022

02 NOV. 2022

La Présidente,
Marie-Solange DOISNE FERÉ





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022**

Nombre de membres

En exercice : 20

Présents : 12

Votants : 12

Le dix octobre deux mil vingt-deux, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire en la salle du conseil de la mairie de Sury-en-Vaux.

Date de convocation : trois octobre deux mil vingt-deux

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

02 NOV. 2022



Etaient présents : Ludovic AZUAR, Jérémy CAMPY, Christian CARRE, Valérie CHAMBON, Brigitte CHOTARD, Olivier CROUZET, Marie-Solange DOISNE FERÉ, Chantal MILLERIOUX, Pascale MARQ, Rémi PIERRE, François RENAUD, Jean-Pierre TOUZERY.

Excusés : Julien BARBEAU, Carole BEGUE, Pierre COQUILLAT, Antoine FLEURIET, Thomas JACQUET, Patrick LEGER, Louison RAIMBAULT, Anna RUELLE.

DELIBERATION N°19/22 : DEMANDE DE SUBVENTION LEADER 'Circuit des Granges Pyramidales'

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants,

Vu la délibération de la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire instituant un office de tourisme sous forme d'établissement public industriel et commercial (EPIC),

Vu les statuts de l'EPIC,

Madame la Présidente propose aux membres du comité de direction de valider le projet, incluant le plan de financement proposé dans le cadre du projet LEADER 'Signalisation du Canal Latéral à la Loire'

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du comité de direction :

- ✓ **VALIDENT** le projet de demande de subvention LEADER relatif au Circuit des Granges Pyramidales,
- ✓ **VALIDENT** le plan de financement proposé dans le cadre de ce projet annexé à la présente délibération,
- ✓ **AUTORISENT** le représentant légal de l'EPIC à solliciter une demande de subvention dans le cadre des fonds LEADER pour le projet précité,
- ✓ **AUTORISENT** le représentant légal à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance
Valérie CHAMBON

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 26/10/2022
La Présidente,
Marie-Solange DOISNE FERÉ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022**

Nombre de membres

En exercice : 20

Présents : 12

Votants : 12

Le dix octobre deux mil vingt-deux, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire en la salle du conseil de la mairie de Sury-en-Vaux.

Date de convocation : trois octobre deux mil vingt-deux

Etaient présents : Ludovic AZUAR, Jérémy CAMPY, Christian CARRE, Valérie CHAMBON, Brigitte CHOTARD, Olivier CROUZET, Marie-Solange DOISNE FERÉ, Chantal MILLERIOUX, Pascale MARQ, Rémi PIERRE, François RENAUD, Jean-Pierre TOUZERY.

Excusés : Julien BARBEAU, Carole BEGUE, Pierre COQUILLAT, Antoine FLEURIET, Thomas JACQUET, Patrick LEGER, Louison RAIMBAULT, Anna RUELLE.

DELIBERATION N°20/22 : BOUTIQUE / TARIFS VISITES 2023

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants,
Vu la délibération de la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire instituant un office de tourisme sous forme d'établissement public industriel et commercial (EPIC),
Vu les statuts de l'EPIC,
Vu la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'office de tourisme du Grand Sancerrois et la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

Madame la Présidente propose aux membres du comité de direction de voter les tarifs 2023 pour les produits boutique et les visites guidées de l'office de tourisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du comité de direction :

- ✓ **DECIDENT** le maintien des tarifs boutique, visites et taux de commission sur dépôt-vente/exposition-vente à leur niveau actuel,
- ✓ **DECIDENT** de ne pas conditionner le départ en visite par une jauge minimum de participants,
- ✓ **DECIDENT** d'adopter le tarif F pour les groupes, soit : 75€ pour les visites confidentielles se déroulant un dimanche ou un jour férié.

Le Secrétaire de séance
Valérie CHAMBON

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

02 NOV. 2022



Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 26/10/2022
La Présidente,
Marie-Solange DOISNE FERÉ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
SEANCE DU 05 DECEMBRE 2022**

Nombre de membres

En exercice : 20

Présents : 11

Votants : 11

Le cinq décembre deux mil vingt-deux, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire en la salle du conseil de la mairie de Jars.

Date de convocation : vingt-huit novembre deux mil vingt-deux

Etaient présents : Valérie CHAMBON, Brigitte CHOTARD, Pierre COQUILLAT, Marie-Solange DOISNE FERÉ, Chantal MILLERIOUX, Pascale MARQ, Rémi PIERRE, Louison RAIMBAULT, François RENAUD, Anna RUELLE, Jean-Pierre TOUZERY.

Excusés : Ludovic AZUAR, Christian CARRE, Julien BARBEAU, Carole BEGUE, Olivier CROUZET, Antoine FLEURIET, Thomas JACQUET, Patrick LEGER.

DELIBERATION N°21/22 : BUDGET : LOCAUX ETAGE SANCERRE

Vu la délibération de la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire instituant un office de tourisme sous forme d'établissement public industriel et commercial,
Vu la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'office de tourisme du Grand Sancerrois et la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire,
Vu le souhait de l'office de tourisme de bénéficier de locaux supplémentaires à usage de bureaux, requête formulée auprès de la mairie de Sancerre, propriétaire des locaux actuellement occupés par l'office de tourisme,
Vu les demandes de la mairie de Sancerre pour faire effectuer, à la charge de l'office de tourisme, les études préalables à son emménagement dans ces locaux supplémentaires,

Madame la Présidente propose aux membres du comité de direction de valider ces dépenses d'études, notamment en termes d'isolation phonique et de solidité de structure,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du comité de direction :

- ✓ **DECIDENT** de solliciter un entretien avec M. Le Maire de Sancerre concernant la mise à disposition de ces locaux supplémentaires,
- ✓ **DECIDENT** que cet entretien aura lieu préalablement à tous travaux à engager dans les lieux.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre TOUZERY

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

23 DEC. 2022



Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 05/12/2022
La Présidente,
Marie-Solange DOISNE FERÉ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
SEANCE DU 05 DECEMBRE 2022**

Nombre de membres

En exercice : 20

Présents : 11

Votants : 11

Le cinq décembre deux mil vingt-deux, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire en la salle du conseil de la mairie de Jars.

Date de convocation : vingt-huit novembre deux mil vingt-deux

Étaient présents : Valérie CHAMBON, Brigitte CHOTARD, Pierre COQUILLAT, Marie-Solange DOISNE FERÉ, Chantal MILLERIOUX, Pascale MARQ, Rémi PIERRE, Louison RAIMBAULT, François RENAUD, Anna RUELLE, Jean-Pierre TOUZERY.

Excusés : Ludovic AZUAR, Christian CARRE, Julien BARBEAU, Carole BEGUE, Olivier CROUZET, Antoine FLEURIET, Thomas JACQUET, Patrick LEGER.

DELIBERATION N°22/22 : SADI : PROPOSITIONS IMPLANTATIONS P.I.T. 2023

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'office de tourisme du Grand Sancerrois et la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire,
Vu l'étude menée en 2022 sur le Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information en collaboration avec le Comité Régional du Tourisme,

Madame la Présidente propose aux membres du comité de direction de valider les propositions d'implantation des Points d'Information Touristique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du comité de direction :

- ✓ **VALIDENT** les propositions d'ouverture de P.I.T. à Belleville-sur-Loire, Boulleret et Léré,
- ✓ **DECIDENT** que des rendez-vous seront pris avec les mairies concernées pour signer la convention correspondante,
- ✓ **DECIDENT** que les mairies et/ou partenaires du Val de Loire, actuellement bénéficiaires d'un totem, pourront également se voir proposer l'implantation d'un P.I.T. à moyen terme.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre TOUZERY

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

- 3 JAN. 2023



Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 05/12/2022
La Présidente,
Marie-Solange DOISNE FERÉ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
SEANCE DU 05 DECEMBRE 2022**

Nombre de membres

En exercice : 20

Présents : 11

Votants : 11

Le cinq décembre deux mil vingt-deux, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire en la salle du conseil de la mairie de Jars.

Date de convocation : vingt-huit novembre deux mil vingt-deux

Etaient présents : Valérie CHAMBON, Brigitte CHOTARD, Pierre COQUILLAT, Marie-Solange DOISNE FERÉ, Chantal MILLERIOUX, Pascale MARQ, Rémi PIERRE, Louison RAIMBAULT, François RENAUD, Anna RUELLE, Jean-Pierre TOUZERY.

Excusés : Ludovic AZUAR, Christian CARRE, Julien BARBEAU, Carole BEGUE, Olivier CROUZET, Antoine FLEURIET, Thomas JACQUET, Patrick LEGER.

DELIBERATION N°23/22 : OUVERTURES AU PUBLIC 2023

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'office de tourisme du Grand Sancerrois et la Communauté de Communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire,
Vu les propositions faites sur la base des ouvertures et de la fréquentation des différents bureaux en 2022,
Considérant que, pour permettre un accueil du public de qualité et situé à proximité des principaux flux de visiteurs,

Madame la Présidente propose aux membres du comité de direction de voter la décision modificative n°1

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du comité de direction :

- ✓ **DECIDENT** l'ouverture des bureaux d'accueil de l'office de tourisme, à savoir, les bureaux situés à Sancerre, Saint-Satur et Vailly-sur-Sauldre aux périodes et horaires listés ci-après.
- ✓ **DECIDENT** que ces ouvertures seront complétées par des accueils hors les murs réguliers localisés en fonction des flux présents ou attendus.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre TOUZERY

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

23 DEC. 2022



Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 05/12/2022
La Présidente,
Marie-Solange DOISNE FERÉ

Sancerre :

Ouverture de mars à décembre

- Haute saison = juillet/août: **10h-18h30 - 7/7**
- Moyenne saison : 7/7, à partir du 8 avril (**vacances scolaires**), mai, juin, septembre (**jusqu'aux journées du patrimoine**, 17 septembre) : **10h-13 / 14h-18h**
- Basse saison : mars, début avril, fin septembre, octobre, novembre, décembre : du lundi au vendredi : **13h30-17h30** - samedi, **10h-12h30 / 13h30-17h30**

En période de fermeture (janvier/février) : accueil à distance uniquement, du lundi au vendredi, aux horaires basse saison : 10h-12h30 / 13h30-17h30

Vailly-sur-Sauldre :

Ouverture de Pâques (8 avril) aux journées du patrimoine (17 septembre)

Haute saison = juillet/août : jeudi, vendredi, samedi : **10h-13h / 15h-18h30 - dimanche et férié**
: mêmes horaires, si manifestation

Basse saison : Pâques, mai, juin, septembre (jusqu'aux journées du patrimoine) : mêmes jours
15h-18h dimanche et férié : mêmes horaires, si manifestation

En période de fermeture : accueil à distance uniquement, selon horaires du bureau principal (Sancerre)

Saint-Satur :

En fonction des locaux : idem Vailly + dimanche et férié, si manifestation